

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE VILLAINES LA GONAIS

Séance du 22 février 2018

L'an deux mil dix-huit et le 22 février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ODEAU, Maire.

Présents : Mmes Péan Bray Vadé Lepron Mrs Mallet Breton Blondeau

Absents avec procuration :

Mmes Tuffier Breteau Bontemps Mrs Pérot Bigot Penicaud

Excusé : M. Verrier

M. Breton Nicolas a été nommée secrétaire.

Présentation du compte administratif 2017.

Commune : Excédent 161 954,92€

Section fonctionnement :

- Dépenses : 269 177,57
- Recettes : 428 068,59 **Excédent : 158 891,02€**

Section investissement :

- Dépenses : 125 969,18
- Recettes : 129 033,08 **Excédent : 3 063,90€**

Assainissement : Excédent 5 184,54

Section Fonctionnement :

- Dépenses : 13 439,56
- Recettes : 54 241,15 **Excédent : 40 801,59€**
-

Section investissement :

- Dépenses : 49 454,84
- Recettes : 13 837,79 **Déficit : 35 617,05**

Elagage 2018.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que Monsieur COMIN Aurélien reprend l'entreprise de Monsieur Mousset avec laquelle nous travaillons depuis quelques années.

Monsieur Comin présente une offre de prix concernant les travaux de fauchage et les travaux d'élagage ; elle se décompose comme suit :

- Travaux de fauchage de sécurité des bernes et dégagement de la visibilité des virages dangereux, 41€ HT par Kilomètre (longueur à déterminer)
- Travaux d'élagage et de débroussaillage des routes communales, 206 € HT par kilomètre (longueur à déterminer)
- Pour des travaux d'élagage et de débroussaillage supplémentaire, le tarif horaire est de 66€ HT et pour les travaux de scie le tarif horaire est de 96€ HT

Considérant que les tarifs présentés par l'entreprise « Comin élagage » restent similaires à ceux de l'entreprise Mousset, une légère hausse est due à l'inflation accrue du carburant, le conseil municipal accepte ces tarifs et charge Monsieur le Maire de la réalisation du contrat entre les deux parties.

Espace verts 2018.

Le conseil charge Monsieur le Maire de mener une étude dans l'objectif de confier tout ou partie de l'entretien des espaces verts à l'agent communal.

Investissement 2018.

Pour la salle polyvalente, l'achat de la mono brosse pour le parquet, un devis est demandé

Pour continuer la réhabilitation du cimetière, une stèle sera installée dans la partie «jardin du souvenir ».

Une étude pour un terrain multi sport et jeux pour enfants est en cours

L'achat d'une tondeuse autoportée si tout ou partie de l'entretien des espaces verts est confié l'agent communal.

Contrats d'assurance de la commune 2018 :

Monsieur le maire présente au conseil municipal la proposition de Groupama pour le renouvellement des contrats d'assurance 2018 de la commune, les garanties restent inchangées et le montant des 4 contrats s'élève à 4 225,74€ décomposé comme suit :

- Contrat Conduire n° 4042: 247,55 € TTC

- Mission collaborateur n° 4039: 307,79€ TTC

- Tracteur et Matériel agricole N° 4038 : 161, 26€TTC

- Contrat Villassur n° 4041 : 3 509,14€ TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte ses montants et charge Monsieur le Maire de la signature des contrats.

Terrain de tennis :

Lors du DOB 2018 de janvier, les membres du conseil municipal avaient émis le souhait de remettre en état le terrain de tennis. L'entreprise « Traçage service » a été sollicitée pour un devis

Le conseil municipal en prend connaissance, il s'élève à 522€ TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte celui –ci et charge Monsieur le Maire de sa signature et de l'exécution des travaux.

Course cycliste de la CCHS.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la course cycliste organisée par le VSF en collaboration avec la communauté de communes de l'Huisne sarthoise le samedi 21 avril 2018 entre 14h et 17h. Le départ et l'arrivée auront lieu sur notre commune

Inauguration du Grand prix ACF 1906.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Mallet qui se charge de l'organisation de cet évènement.

Monsieur Mallet rappelle la date et le lieu : le 7 avril à 11h près de la boulangerie.

Actuellement la proposition du pupitre est validée et en cours de fabrication. La liste des invitations des personnes officielles est arrêtée. Pour clore la cérémonie, un vin d'honneur sera servi à la salle polyvalente

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30
Approbation de la séance du 22février; le Maire Michel ODEAU